



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 31 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/39 de la Municipalité, du 30 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3'900'000.- pour la mise en œuvre de la quatrième étape du programme de rénovation des places de jeux ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser sur la nature comptable 331 du Secrétariat général de la Direction des finances et de la mobilité les amortissements relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser sur la nature comptable 390 du Secrétariat général de la Direction des finances et de la mobilité les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions ;
5. d'adopter le projet de règlement concernant l'aménagement des places de jeux et de rencontre tel qu'amendé.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trente et un mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :